s'blettlé

Déchets verts

Incivilités sur le site des déchets verts : le conseil municipal tire la sonnette d'alarme

Une fois de plus, le site destiné exclusivement aux déchets verts a été confondu avec une déchetterie !!!





Cette incivilité, désormais trop fréquente, témoigne d'un manque de respect flagrant pour notre environnement commun et engendre des coûts supplémentaires importants à la charge de la commune. Face à cette situation déplorable,
le conseil municipal étudie activement des solutions pour y mettre un terme.

Trois scénarios sont actuellement à l'étude :

- **L'instauration de permanences physiques :** L'idée d'ouvrir le site uniquement lors de plages horaires surveillées a été évoquée. Cependant, cette solution imposerait une contrainte organisationnelle et humaine, la commune n'ayant pas vocation à déployer un service de gardiennage ou de police des déchets
- **Mise en place d'une vidéosurveillance :** Bien que techniquement réalisable, cette option représente un investissement financier lourd pour le budget communal. Elle permettrait néanmoins d'identifier et de sanctionner sévèrement les auteurs de ces dépôts sauvages.
- **Fermeture définitive du site :** Cette mesure radicale pénaliserait malheureusement la grande majorité des habitants qui respectent les règles.
  Elle contraindrait chacun à acheminer ses déchets verts vers la déchetterie intercommunale la plus proche.

Le civisme et la responsabilité de chacun sont désormais indispensables pour préserver ce service de proximité avant d'avoir à prendre des mesures onéreuses et restrictives regrettables pour tous.

Horaire secrétariat Mairie

LUNDI : 13h00 – 16h00 le matin sur RDV

MARDI : 10h00 – 12h30 l'après-midi sur RDV

JEUDI : 14h00 – 19h00

Infos Lutter et ses alentours sur l'application illiwap

03.89.40.70.44

mairie@lutter.fr

www.commune-lutter.fr

Commune de Lutter

LE PATRIMOINE



En septembre, LED a accueilli un groupe d'étudiants de la Table ronde de l'architecture de Strasbourg avec Marc Grodwohl.
Visite du Grenier, du village, entretien avec des artisans

LE GRENIER

L'éclairage extérieur est terminé ce qui sécurise bien l'arrivée au Grenier.
Des tables et des chaises de jardin ont été offertes par la famille de Jean-Jacques Doll. Un grand merci

L'ENVIRONNEMENT

LED est en partenariat avec la Maison de la Nature du Sundgau. En juillet, au St Joseph, nous avions une soirée préhistorique et en octobre une soirée sur les traces des hérissons. Toujours passionnant !

LES EVENEMENTS

Escape Game



En juillet, l'Escape Game organisé par la Com-Com Sundgau a affiché complet.
Une centaine de personnes, par petits groupes, ont arpenté les rues de Lutter à la recherche du courrier d'Antoine de St Exupéry.
Une buvette avec crêpes et glaces les attendait à leur retour.

Les carpes frites



Une salle pleine pour cette 1ère édition du repas carpes frites, délicieuses de l'avis de tous. Grâce à une super équipe en cuisine et en salle, et aux conseils avisés de Jean-Paul. Une occasion de se rencontrer et de se régaler.

LES REMERCIMENTS

LED remercie la mairie pour son soutien ainsi que tous les nombreux bénévoles, grands et petits, qui apportent leur énergie pour le village

LES DATES A VENIR

VENDREDI 20 NOVEMBRE à 19h30

Projection du film D'r Herr Maire
Salle des Fêtes de Lutter



Un film de Jacques Séverac (1939)
Le premier film réalisé en alsacien et sous-titré en français
D'après la pièce de Gustave Stoskopf (1898)
Restauré en 2023-2026
L'histoire : Monsieur le Maire cherche à marier ses deux filles
Comédie « à la Molière » qui dépeint la vie villageoise alsacienne à la fin du XIXème siècle.
Une œuvre du patrimoine alsacien Bretzel d'or 2026
La belle restauration de ce film a été réalisée grâce à l'association des « amis du Herr Maire » qui est partie jusqu'à Moscou à la recherche de copies
Damien Foltzer, le pilier de l'association, sera des nôtres pour nous le présenter et discuter autour d'un verre
ENTREE LIBRE, chapeau

DIMANCHE 20 DECEMBRE à partir de 17H

Fête de Noël au Grenier de Lutter

LED se réjouit de vous inviter à se retrouver pour fêter Noël en toute simplicité autour d'un bon vin chaud, de crêpes et de viennoises accompagnes de chants de Noël et de bonne humeur.
Pour petits et grands



Le cadastre napoléonien de Lutter a 200 ans

Le cadastre napoléonien ou ancien a été instauré en 1807 pour servir de base à l'impôt foncier. Entièrement numérisé, on le trouve sous : Archives numérisées-Archives Alsace-Colmar.
A Lutter il a été réalisé en 1826. Comme une photo aérienne du parcellaire et du bâti vieille de deux siècles, il est un véritable trésor d'informations.

Des passerelles (cercles rouges)

Dans le village il n'y avait alors pas de pont pour passer le ruisseau et c'est à gué que le bétail et les charrettes le traversaient. Des passerelles, probablement en bois, d'environ un mètre vingt de large (deux personnes pouvaient s'y croiser), permettaient de franchir le Lutterbach à pied sec et de déjouer les crues. On peut les imaginer couvertes d'un petit toit de bardeaux pour les protéger des intempéries.



Des bâtiments remarquables disparus (cercles verts)

L'ancienne école et une petite prison (ci-dessus) empiètent le chemin de l'église. En gris, les bâtiments communaux.
En plein milieu du virage de la rue de Wolschwiller, une maison assez imposante transformait l'aspect de ce carrefour. Ci-dessous, devant le " tribunal ", ici surteinté en rose, s'élevait le " Tempel " dont le nom était encore dans les mémoires des anciens il y a peu de temps.



Un article d'un journal de 1894, année de sa démolition, parle d'une fabuleuse construction dénommée " Tempel «, construite en 1556 avec des murs épais de 85 cm, elle avait 24 fenêtres mais toutes sauf deux étaient murées. L'intérieur aussi était remarquable avec des locaux de toutes tailles et deux grandes salles. Dans chaque pièce les murs présentaient des niches, souvent avec des armoires. Une autre source parle d'une fenêtre triple sur le pignon nord qui porte la date de 1564. Dedans toutes les portes ont un encadrement en pierre, vouté, sauf une. Un escalier à vis à marches en chêne mène à chaque étage.

Merci à Hengy François pour la rédaction de cette page d'histoire

Qui est concerné par la taxe foncière ?

En tant que particulier, vous devez payer la taxe foncière si vous êtes propriétaire (ou usufruitier) d'un logement au 1er janvier de l'année d'imposition. Cette taxe est due même si votre logement est loué.

Quelles sont les propriétés concernées par cette taxe ?

Pour être soumise à cette taxe, une propriété doit remplir deux critères

- être fixée au sol (avec impossibilité de la déplacer sans la démolir. À titre d'exemple : les caravanes et les baraquements mobiles sont exonérés de taxe foncière sauf s'ils sont fixés par des attaches de maçonnerie
- présenter le caractère de véritable bâtiment, y compris les aménagements faisant corps avec elle.

Les biens immobiliers concernés par cette taxe sont essentiellement les locaux suivants :

- maison ou appartement,
- parking,
- sol des bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate d'une construction,
- bateau utilisé en un point fixe et aménagé pour l'habitation, le commerce ou l'industrie (même s'il est retenu uniquement par des amarres),
- bâtiment commercial, industriel ou professionnel,
- installation industrielle ou commerciale (hangar, atelier, cave, etc.),
- terrain à usage commercial ou industriel ou utilisé, dans certaines conditions, pour la publicité.

Comment est-elle calculée ?

Le calcul de la taxe foncière ne dépend pas de vos revenus, mais des caractéristiques de votre bien immobilier, la formule est la suivante :

MONTANT = BASE IMPOSABLE x TAUX LOCAL

- La base imposable : Elle correspond à la Valeur Locative Cadastrale (VLC), qui est le loyer annuel théorique que le bien pourrait produire s'il était loué.
  Pour les propriétés bâties, l'administration applique un abattement forfaitaire de 50 % pour frais de gestion (entretien, assurance).
  La base retenue est donc égale à la moitié de la VLC. Chaque année, l'État revalorise automatiquement les valeurs locatives en fonction de l'inflation.
- Le taux local : Ce sont les communes et les intercommunalités qui votent chaque année le taux d'imposition appliqué sur cette base.
  C'est pourquoi la taxe foncière peut varier du simple au double d'une ville à l'autre pour un logement strictement identique.

Qui perçoit cet argent ?

- Les communes (villes et villages) : elles perçoivent la plus grande partie des recettes grâce au taux qu'elles votent.
- Les intercommunalités (EPCI) : les groupements de communes (métropoles, communautés d'agglomération) touchent également une part importante.
- Le département : sa part a été transférée aux communes depuis 2021, mais des taxes annexes ou spéciales peuvent subsister selon les régions.

L'argent sert à assurer le fonctionnement général de la commune et de ses infrastructures.

Son augmentation découle des facteurs suivant

- de l'inflation
- des diminutions des dotations de l'état
- des diminutions des bénéfices sur la vente de bois
- anticipations de dépenses futures (nouveau périscolaire)

Dates des battues 2026/2027



- 8 novembre 2026
- 29 novembre 2026
- 6 décembre 2026
- 20 décembre 2026
- 3 janvier 2027
- 10 janvier 2027
- 24 janvier 2027
- 31 janvier 2027



Pour les enfants

« La feuille d'automne emportée par le vent, en ronde monotone, tombe en tourbillonnant »

Les feuilles d'automne se trouvent dispersés dans le blettlé
trouve le nombre magique et vient le communiquer
à notre secrétaire, Laura, munis de ton blettlé
une petite surprise te reviendra.
Les feuilles de l'entête ne sont pas à compter
... Ouvre bien l'œil

NOMBRE DE FEUILLES



Jean-Jacques Doll nous a quitté...

et voilà une période de l'histoire du village qui s'estompe



Né en 1931, Jean-Jacques crée l'Amicale des jeunes en rentrant de l'armée et aide à réorganiser le Corps des sapeurs-pompiers.
De son union avec Marguerite naissent quatre enfants ; Estelle, Vincent, Catherine, Nathalie.
Son épouse gère la mercerie pendant qu'il sillonne la contrée avec son camion de vente itinérante.

En 1959 il est élu maire et le restera pendant 30 ans.
1965 : construction de la salle des fêtes avec laiterie et local des pompiers au rez-de-chaussée.
1976 : rénovation du cimetière.
1977 : réalisation du mur de soutènement le long de la rivière dans la rue de Kiffis.
1978 : la commune achète le terrain du futur plateau sportif.
1981 : rénovation de la mairie-école.
1982 : jumelage avec Villeneuve de Marsan, ville landaise qui accueillit les réfugiés de Lutter en 1939 ; Jean-Jacques sera membre fondateur, vice-président et trésorier de l'association des Amis des Landes.
1984 : rénovation de l'église
1987 : ouverture d'une classe de maternelle
1988 : rénovation du presbytère et création de la maison pour tous.
Pendant toutes ces années, Lutter et la société se transforment profondément.
L'assainissement et l'éclairage public sont réalisés.
Certains projets plus conflictuels comme le remembrement et la gestion de l'eau lui laisseront des souvenirs plus difficiles.



En 1989, son mandat de maire terminé, Jean-Jacques crée et préside l'Amicale des anciens maires du canton de Ferrette, l'ADAM. Il est aussi président de la Maison pour Tous et du Club des hirondelles, qu'il a ardemment animés durant plus de trente ans, avec sa vingtaine de membres se retrouvant toutes les semaines pour une sortie, un anniversaire ou du bricolage. Le décès de sa femme Marguerite, son âge avancé, Jean-Jacques se retire petit à petit jusqu'à arrêter de traverser la place de l'église tous les matins pour en ouvrir les portes. Il est maintenant assis sur son petit banc comme ici avec Jean-Paul Jelsch. S'Bankle est devenu un lieu de rencontre depuis lequel il voit jusqu'au haut de son village.
Souvent Robert Diss vient lui tenir compagnie et ce sont alors 188 ans de mémoire qui se racontent. Jean-Jacques est décédé le 7 juillet 2026, à l'âge 94 ans.

Agenda

Vendredi 20 novembre à 19h30

Film « D'r Herr Maire » salle des fêtes

Vendredi 4 décembre à 18 H

St Nicolas au grenier

Dimanche 20 décembre

Fête de noël au grenier à partir de 17H

Dimanche 10 janvier

Repas des ainés

Rappel

Alors qu'il était initialement prévu le 29 novembre. Le repas des Aînés a été déplacé au **dimanche 10 janvier** en raison de contraintes d'organisation

En chiffres

Campagne de Lutte contre le cancer 2026 ..... 1745 euros

Vente de brioches au profit du handicap ..... 630 euros

La Ligue contre le cancer et l'APEI Hirsingue
vous remercient chaleureusement pour votre générosité

Seppele et Finnele

Cette année, notre couple phare, Seppele et Finnele, a dû fournir beaucoup de travail pour nourrir ses 5 cigogneaux avec la sécheresse !
Malheureusement, les plus faibles périssent... et permettent aux survivants d'être plus forts et mieux armés pour affronter leur vie.
Résultat : 3 beaux cigogneaux ont pris leur envol en août pour d'autres contrées. Nous leur souhaitons bonne chance et attendons le retour des parents, généralement au mois de janvier... À suivre.

Blind Marie







À l'occasion des fêtes, la municipalité a le plaisir de vous adresser ses vœux les plus chaleureux.
Que la nouvelle année vous apporte, ainsi qu'à vos proches, la santé, la sérénité et de belles réussites personnelles et collectives.

Très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Un grand merci à celles et ceux qui font battre le cœur de notre commune : qu'ils soient habitants, bénévoles ou élus, leur travail dans l'ombre ou sur le terrain est essentiel. Propreté, accueil, culture, solidarité : rien ne serait possible sans leur énergie et leur dévouement quotidien.

Une immense gratitude à toutes les forces vives de notre collectivité.